

Les villes de Lille, Hellemmes et Lomme,

La direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France

Le rectorat de l'académie de Lille,

La direction des services départementaux de l'éducation nationale – nord

avec le concours déterminant

**de la bibliothèque municipale de Lille, en lien avec les bibliothèques
d'Hellemmes et de Lomme,**

du service en charge de Lille, ville d'art et d'histoire,

**du conservatoire à rayonnement régional de Lille, en lien avec les écoles de
musique de Lille, d'Hellemmes et de Lomme**

et dans le cadre du **projet éducatif global Lille Educ'** des villes de Lille, Lomme et Hellemmes ainsi que dans celui du programme de résidences-mission d'artistes à des fins d'éducation artistique et culturelle intitulé **Artiste rencontre territoire scolaire (A.R.T.S.)**,

lancent

**un appel à candidatures en vue de la réalisation
de plusieurs résidences-mission
autour du thème du
« **Design** »
en direction**

1) des auteurs/illustrateurs de jeunesse

2) des architectes, plasticiens, designers, paysagistes, seuls ou en collectif

3) des artistes de la scène musicale (chanteur, musicien, comédien, danseur, metteur en scène...), seuls ou en collectif ou compagnie

Le nombre des artistes choisis dans chaque domaine artistique et la durée de chaque résidence varie en fonction des candidatures reçues.

I. Le cadre

Des résidences mission sur le territoire des villes de Lille, Lomme et Hellemmes, en faveur des enfants, adolescents et jeunes adultes d'âge scolaire.

Animées par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et d'augmenter ainsi, de manière significative, le nombre d'enfants et de jeunes en âge scolaire concernés, les villes associées de Lille, Hellemmes et Lomme, dans le département du Nord, ont souhaité, dans le cadre de la poursuite de leur projet éducatif global (Lille Educ'), et plus particulièrement de son volet culturel, mettre en œuvre des résidences-mission, confiées à plusieurs artistes issus d'horizons divers.

Ceci en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction des services départementaux de l'éducation nationale – Nord (DSDEN).

Pour rappel, sur le territoire que constituent les villes associées de Lille, Hellemmes, Lomme une résidence-mission relevant du programme A.R.T.S. est toujours menée à des fins d'éducation artistique et culturelle. Elle est organisée, sur un territoire large, en faveur des enfants et des jeunes en temps scolaire (de la maternelle au lycée) et hors scolaire.

La particularité du territoire de Lille, Lomme et Hellemmes est la suivante :

Les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes se sont inscrites depuis 2005 dans un important dispositif d'éducation artistique et culturelle qui est mené par des équipes rattachées aux structures culturelles des villes concernées.

Tout au long de l'année scolaire, ces équipes interviennent dans les 102 écoles maternelles et élémentaires des villes associées.

Trois « plans artistiques » incarnent l'éducation artistique et culturelle menée par les villes et font la particularité de ce territoire. Il s'agit des :

1) Plan musique danse théâtre

Ce projet d'éducation artistique porté par le Conservatoire de Lille est encadré par une équipe d'une vingtaine d'enseignants artistiques intervenant en danse, musique et théâtre dans les écoles maternelles et élémentaires tout au long de l'année, aux côtés des professeurs des écoles, et dans le cadre d'ateliers périscolaires.

Les différents projets sont toujours développés en fonction du projet de l'école et abordent des thématiques variées.

Pour + d'informations : vgegout@mairie-lille.fr

2) Plan lecture

Le Plan lecture développe les BCD (Bibliothèques centres documentaires) dans les écoles maternelles et élémentaires et organise des actions autour du livre jeunesse. Il met en place une programmation d'action culturelle pour faire vivre ces lieux en invitant des acteurs du livre à venir rencontrer les enfants.

6 assistants bibliothécaires interviennent dans tous les quartiers de Lille pour la mise en place et l'entretien des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD).

Cette action d'envergure s'accompagne de projets d'animation et de formation. Des résidences d'auteurs et d'illustrateurs permettent de mieux faire connaître au grand public ces métiers d'artistes souvent méconnus.

Pour + d'informations : clechaux@mairie-lille.fr

3) Plan architecture et patrimoine

Le service Ville d'art et d'histoire (label MCC) propose une méthode active d'éducation à l'architecture et à l'urbanisme en privilégiant l'appréhension de la ville dans sa diversité et sa complexité. Favorisant un regard croisé entre plusieurs champs disciplinaires :

Architecture, urbanisme, géographie, histoire, histoire des arts, arts plastiques, les projets se basent sur l'échange entre le groupe et l'intervenant au travers des différentes séances où s'alternent parcours et ateliers. Les rencontres, échanges et ateliers favorisent l'épanouissement personnel à travers le développement du sens critique et la découverte des disciplines artistiques.

Cette année, un partenariat est créé avec les maisons Folie de Lille afin d'ouvrir un nouveau champ de possibilités autour de la thématique proposée.

Pour + d'informations : cbeugnet@mairie-lille.fr et dtruffaut@mairie-lille.fr

II. Le descriptif de la résidence-mission

Une résidence-mission repose :

- sur une grande disponibilité de l'artiste – résident, l'accueil variant entre 2 et 12 semaines, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture, ...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.
- sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence-mission.

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

LE DEROULE DES RESIDENCES MISSION

Ceci se traduit, très concrètement en termes de déroulé, pour ce qui est du territoire des villes associées de Lille, Lomme, Hellemmes :

1. par une rencontre préalable que l'on appelle, en région Hauts-de-France, la **27^e heure artistique**. Cette rencontre prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble conséquent d'enseignants, mais aussi d'autres professionnels-démultiplicateurs de faire connaissance, de manière approfondie, avec les artistes-résidents et leur travail.

Cela revêt souvent la forme d'une conférence atypique, très illustrée, inventive, à forte teneur artistique et laisse une part importante à l'échange. Une telle rencontre facilite énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec le résident.

Date prévue : mercredi 25 septembre 2019

2. puis par une **première phase de présence sur le territoire d'action afin de le découvrir et de rencontrer une partie des équipes de professionnels démultiplieurs**. Cette phase est prévue, selon les plans artistiques entre **novembre 2019 et février 2020**.

Découverte du territoire : Au cours de ce séjour, chacun des artistes-résidents va pouvoir s'imprégner des trois communes associées en en découvrant les quartiers et les différents équipements culturels qui y sont implantés ou qui y rayonnent. Il va pouvoir également avoir un certain nombre de réunions de réflexion et de travail préparatoires (liées notamment à la question de la diffusion des œuvres et à la médiation qui l'enrichit) avec les responsables des services culture et éducation des communes, avec les responsables locaux de l'éducation nationale et du hors temps scolaire.

Tout au long de ce séjour, comme au cours des séjours suivants, chacun des artistes-résidents est particulièrement guidé par des représentants des plans artistiques qui ont bien voulu incarner cette mission d'accompagnement permanent. À savoir la bibliothèque municipale de Lille en lien avec les bibliothèques d'Hellemmes et de Lomme pour les auteurs et/ou illustrateurs, le service en charge de Lille, ville d'art et d'histoire pour les architectes ou les plasticiens et le conservatoire à rayonnement régional de Lille en lien avec les écoles de musique d'Hellemmes et de Lomme pour les musiciens ou auteurs-compositeurs.

Rencontres avec les équipes éducatives : Ces équipes ont été au préalable invitées à appréhender la recherche et la production artistique de chaque artiste-résident, soit au cours de la 27^e heure artistique, soit par le biais de son dossier artistique, sous format électronique. Elles ont également été invitées à se déterminer en choisissant celui ou ceux des artistes-résidents avec le(s)quel (s) elles aimeraient, chacune, collaborer plus particulièrement au point d'envisager avec lui la co-élaboration d'une action artistique, appelée ici un **geste artistique**.

Fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste et destiné à en favoriser la familiarisation ou la proximité, chaque geste artistique se mène en direction des enfants ou des jeunes dont chaque équipe rencontrée a la responsabilité ou la charge. Il peut aussi, au-delà de cette seule jeunesse s'imaginer en faveur des familles voire de toute une partie de la population. Il est donc conçu le plus souvent possible de manière à concerner, au minimum, un établissement scolaire complet, une structure de loisirs complète, un quartier plutôt qu'une seule classe ou un micro-groupe.

Chaque geste artistique est également conçu en tenant particulièrement compte du contexte d'exercice de l'équipe éducative co-constructrice qui saura utilement le préciser mais aussi des très variables degrés d'implication possibles de la part des personnes composant cette équipe comme de la part des enfants ou des jeunes (et/ou moins jeunes) à qui il est destiné.

Ce geste peut être participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncé. Quel que soit le parti-pris retenu, ici ou là, il s'avère à chaque fois unique et se donne toujours pour objectif de permettre à un grand nombre de personnes d'acquérir une expérience originale et sensible de la démarche propre à l'artiste-résident qui l'a inspiré et co-réalisé, d'en percevoir la singularité et la force qui la sous-tendent.

Le champ des possibles en la matière est, de ce fait, quasi illimité. Les témoignages consultables sur le site <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale> en atteste :

*Chaque plan artistique, lecture, musique danse théâtre et architecture et patrimoine a à sa charge **une vingtaine d'équipes de professionnels démultipliateurs** que les artistes sont appelés à rencontrer au cours de cette période et de sa résidence qui en suit.*

Les partenaires-promoteurs des résidences-mission du programme ARTS, qu'ils ont construit collectivement, insistent sur le fait que cette forme d'expérimentation en matière d'action artistique et culturelle, répondant très clairement à un objectif de généralisation de la démocratisation culturelle et du soutien aux parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) ne permet pas de répondre à des demandes individuelles de partenariat, en provenance, par exemple, d'un seul enseignant, d'un seul animateur ou d'un seul éducateur en vue d'une action ne concernant qu'une seule classe, qu'un seul groupe très circonscrit. Aucune demande de ce type ne peut donc être honorée.

*3. par, enfin, **une deuxième et plus longue phase de présence sur le territoire d'action**. Au cours de cette période qui peut varier entre 2 et 12 semaines selon l'artiste sélectionné **prévue entre janvier et juin 2020** chaque artiste-résident est mobilisé :*

*– sur le **plan de diffusion** de ses œuvres à travers le territoire d'action. L'action de diffusion constitue probablement l'axe premier de la résidence dans la mesure où elle est la plus susceptible de toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective en jeu. Elle contribue à garantir pour chaque habitant et plus particulièrement pour chaque jeune habitant – quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs – une proximité et, de ce fait, une familiarisation certaine avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident. Elle s'envisage aussi bien au sein de structures culturelles que d'établissements scolaires, d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'équipements municipaux ou intercommunaux, d'associations mais aussi d'entreprises, de commerces, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du résident, se déployer dans l'espace public extérieur. Selon le domaine*

d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre le résident, l'équipe culturelle l'accompagnant tout au long de son séjour et les responsables des différentes structures culturelles ou de tout autre lieu d'accueil des œuvres.

*- sur l'**action de médiation** qui constitue par ailleurs un prétexte à engager dans la dynamique propre aux résidences-mission un nombre important de personnes désireuses de devenir des actrices démultiplicatrices de la résidence-mission en étant associées à l'élaboration de modes et processus renouvelés de médiation entre les œuvres présentées et les publics dont elles sont proches (de par l'exercice de leur profession ou de leur engagement bénévole). L'objectif est ici de construire avec toutes ces personnes, à l'écoute de leur connaissance autorisée autant que sensible d'un milieu professionnel, d'un réseau, d'un quartier, d'une tranche d'âge, d'un type de situation, etc., des manières inventives de favoriser une appropriation des œuvres par des publics, de fait, extrêmement diversifiés. Ceci de manière dés-intimidante autant que décomplexée et joyeuse.*

Ce cercle de médiateurs à constituer et à fédérer autour de l'artiste est l'élément de la résidence-mission qui, sans nul doute, donne à son axe de diffusion l'ampleur qu'on lui reconnaît souvent et qui est, il est vrai, assez inhabituel.

*– sur l'**élaboration conjointe de chacun des gestes artistiques** envisagés avec différentes équipes de professionnels-acteurs de l'éducation artistique, lors du séjour de la fin du mois de décembre 2019 ; sur le choix du site apparaissant à chaque fois, à lui comme à l'équipe associée, le plus approprié au déploiement du geste et sur le protocole y présidant.*

*– sur un **ensemble de rencontres**, à l'identique de celles effectuées en novembre 2019 / février 2020, mais avec de nouvelles équipes de professionnels démultiplicateurs, susceptibles elles aussi de s'engager dans une construction conjointe de gestes artistiques. Au total, sur toute la durée des résidences-mission, chaque artiste est invité à avoir ainsi une relation privilégiée avec une vingtaine d'équipes et, derrière celles-ci, avec une vingtaine de communautés (scolaires, associatives, de quartier, etc.) très différentes. Au cours de cette période précise, il peut être plus aisément envisageable l'élaboration de gestes mobilisant la présence de deux des artistes-résidents voire des trois, croisant ainsi les regards, les propos et les pratiques.*

Nul habitant du territoire d'action n'étant censé ignorer la présence des artistes-résidents et de leurs productions artistiques, les différents partenaires s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont, dans le cadre du programme A.R.T.S., les premiers concernés.

Pour ce faire, sont mobilisés les modes et canaux traditionnels et non traditionnels d'information et de communication. L'idée étant, là aussi, de donner la possibilité aux résidents d'expérimenter artistiquement en la matière en se voyant, idéalement, confier un certain nombre de cartes blanches.

Les villes de Lille, Lomme et Hellemmes disposent en tout de 30 semaines de résidence à répartir en fonction de la disponibilité des artistes sélectionnés. Une résidence peut aller de 2 à 12 semaines réparties dans le calendrier scolaire entre novembre 2019 et juin 2020.

En moyenne, chaque plan artistique dispose de 10 semaines de résidence.

III. Enjeux et objectifs

- Permettre à d'importants groupes d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes de bénéficier dans leurs temps de scolarité, d'activités, d'apprentissage, de formation, de loisirs, d'un certain nombre de relations privilégiées, d'une proximité active et dés-intimidante avec la création artistique contemporaine – y compris dans son lien organisé avec les patrimoines – et avec des artistes ou équipes artistiques qui s'y inscrivent délibérément.
- Permettre, au-delà de cette seule jeunesse, de toucher aussi les familles et toute une partie de la population du territoire que constituent les villes associées de Lille/ Hellemmes/ Lomme, notamment celle se trouvant la plus éloignée des faits artistiques et culturels. Contribuer ainsi à réduire les inégalités en la matière.
- Donner la possibilité à ces différents publics, grâce à la mobilisation des différents professionnels-démultiplicateurs de questionner les processus créatifs et contribuer ainsi à développer la curiosité, l'esprit critique et l'ouverture à l'autre.
- Faire percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui des artistes en tant que catalyseurs d'énergie, développeurs d'imaginaires, incitateurs à porter sur le monde un regard singulier le questionnant et le réquisitionnant en permanence.
- Participer, de manière concrète autant que sensible, à la mise en œuvre par les enseignants et les professionnels de l'éducatif, des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) initiés par les ministères de l'éducation nationale et de la culture et de la communication. Ceci en partenariat étroit avec les acteurs artistiques et culturels, avec le monde associatif déjà largement en action sur le territoire.
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus précisément à sa volonté de construire une ambitieuse politique d'éducation artistique et culturelle joyeuse, diversifiée, en phase avec son époque autant que cohérente et intercommunale, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs.

IV. À propos du présent appel à candidatures

La thématique générale proposée pour cette édition 2019/2020 du programme ARTS est « Le design ».

Après un travail autour de l'« Eldorado » pendant l'année scolaire 2018/2019, il est proposé d'aborder le rapport des artistes avec la notion du design contemporain.

En 2020, Lille et sa Métropole seront « capitale mondiale du design ». Une occasion incontournable pour sensibiliser les publics aux nouvelles pratiques et solutions du design contemporain.

Le design, qu'est-ce que l'on en entend ?

« La particularité du design est qu'il n'existe pas de définition unique et définitive, puisqu'il se réinvente à chaque époque, en suivant les évolutions, les cultures et les apports des designers du monde entier. Le design est un processus intellectuel créatif, pluridisciplinaire et humaniste, dont le but est de traiter et d'apporter des solutions aux problématiques de tous les jours, petites et grandes, liées aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Potentiellement présent partout, en adéquation avec les modes de vie, les valeurs et les besoins des êtres humains, utilisateurs ou publics, le design contribue à la création d'espaces, à la communication de messages visuels et sonores, d'interfaces, à la production de produits et de services, afin de leur donner un sens, une émotion et une identité, d'en améliorer l'accessibilité ou l'expérience. »

Alliance française des designers

Dans le contexte d'une résidence artistique et culturelle en milieu scolaire, nous retenons de cette définition les mots clefs suivants : processus créatif, pluridisciplinarité, environnement, création d'espace, messages visuels et sonores, émotion, identité et expérience.

Pendant une année scolaire et avec la complicité d'artistes de disciplines diverses, nous tentons de confronter les enfants et jeunes à la façon de faire des designers : questionner et réinventer son environnement actuel et futur ; inventer et innover des idées et des objets ; interroger et pratiquer sa créativité.

Les partenaires de ces trois résidences-mission souhaitent privilégier les enjeux suivants :

- Éveiller la curiosité des enfants et des jeunes à propos de leur environnement naturel en partant des propositions artistiques,
- Les inviter à observer attentivement leur environnement avec un regard avisé et critique,
- Émettre des propositions constructives et poétiques à se projeter dans un futur
- Fédérer les équipes éducatives et les publics concernés autour d'actions dans les quartiers

Il est donc recherché :

1. Dans le cadre du plan architecture et patrimoine – Service Ville d'Art et d'Histoire :

Un/e architecte, plasticien/ne, designer, paysagiste, seul/e ou en collectif qui travaille autour du design urbain ; concevoir l'espace public de demain, mais s'interroger aussi sur l'espace privé ; comment améliorer les espaces de vie et les faire correspondre à nos nouveaux modes de vie ?

Les thèmes évoqués par la capitale mondiale du design seront au cœur des pistes pédagogiques : Cohabiter /créer des ambiances/ scénariser/ relier/ végétaliser/ superposer de nouveaux usages.

2. Dans le cadre du plan lecture – Bibliothèque Municipale :

Un/e ou plusieurs auteurs/es de jeunesse qui abordent l'histoire de l'architecture et du design dans le livre jeunesse et / ou qui évoquent le design dans la création du livre

objet (livre pop-up, livre d'artiste, livre cousu, le livre textile, la microédition, édition numérique, ...).

L'auteur/e devra avoir une production éditoriale jeunesse à diffuser dans les B.C.D. des écoles et le réseau des médiathèques.

Comment le design et l'architecture sont abordés dans le livre jeunesse ? Comment le livre peut être un objet de design, un objet d'émotions ?

3. Dans le cadre du plan musique, danse et théâtre – Conservatoire à Rayonnement Régional :

Une personnalité artistique de la scène musicale, (chanteur, musicien, comédien, danseur, metteur en scène...) prête à emmener enfants et adultes encadrants au cœur de son univers, transmettant son répertoire et son approche de la scène, partageant ses démarches de création afin de conduire chacun à s'engager pleinement dans l'expression artistique.

Tous doivent être en mesure et de fédérer autour de leur présence et de leur production artistique, déjà réalisée et disponible, une large communauté scolaire, éducative et culturelle. En ce sens, il est apprécié qu'il puisse, même si cela ne constitue, en aucun cas, une condition préalable, avoir déjà une expérience de la rencontre avec des enfants, des jeunes, comme des adultes et de l'action participative.

Chacun des artistes-résidents retenus s'engage à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la durée de la mission déterminée au préalable.

a) **Conditions financières et moyens mis à disposition**

En ce qui concerne la rétribution de chaque artiste-résident, il est précisé ici que l'artiste résident est rémunéré de façon forfaitaire et en fonction de son statut. Les montants bruts varient en fonction du statut ou régime de l'artiste.

La Ville de Lille prend également en charge le logement de l'artiste résident ainsi que certains déplacements. Les détails des conditions seront fixés dans des conventions individuelles.

Les différentes résidences englobent une totalité de 30 semaines de présence artistique.

Ceci pour la mission dans son intégralité, à savoir :

– les rencontres avec des équipes de professionnels de l'éducation, susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation ou des créations conjointes de « gestes artistiques » ;

– l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes.

L'artiste devra disposer d'un numéro Siret pour émettre des factures ou être affilié à un organisme professionnel ou une association permettant la contractualisation et le paiement des prestations.

Ce sont les contributions respectives de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France et de la ville de Lille qui permettent cette hauteur de rétribution.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs des collectivités et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes des artistes dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec les structures d'accueil ou accompagnatrices.

Il s'agit ici de la part des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant et en prenant en charge certaines grandes formes ou des expositions de grande envergure. ()*

Chaque artiste retenu étant appelé à résider de manière effective sur le territoire de Lille/ Lomme/ Hellemmes. Les villes associées prennent en charge les frais relatifs à son hébergement.

() il peut être particulièrement utile, en tous cas renseignant, de se référer au document intitulé **Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?** décrivant précisément les différents éléments constitutifs de cette forme d'action*

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

Les structures accompagnatrices prennent aussi en charge les frais de déplacement sur le territoire d'action sur la base d'un forfait.

En revanche, les frais de repas seront à sa charge.

La direction régionale des affaires culturelles prend en charge le coût relatif à la tenue, si souhaitée par les autorités locales de l'éducation nationale, d'une *27e heure artistique*, animation pédagogique destinée aux enseignants du premier degré mais également ouverte aux enseignants du second degré et aux autres professionnels – acteurs de l'éducation artistique.

Cette prise en charge recouvre une rétribution spécifique et le voyage aller/ retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour les artistes issus de la France métropolitaine).

Les villes associées prennent en charge les frais et modalités éventuels liés à la diffusion des œuvres de l'artiste ou du groupe artistique, frais et modalités autres que ceux qui pourraient faire l'objet d'accords directs avec des équipes et des équipements désireux de s'associer à cette diffusion souhaitée intense.

b) Les partenaires locaux

Le territoire de mission, constitué par les villes associées d'Hellemmes, Lille et Lomme, est traversé par 5 circonscriptions scolaires (Lille Centre, Lille Ouest, Lille Est, Lille Hellemmes, Lomme).

Pour information, cela représente pour l'enseignement public du 1^{er} degré :

- 51 écoles élémentaires, dont 40 lilloises, 8 lommoises, 3 hellemmoises,

- 56 écoles maternelles, dont 44 lilloises, 8 lommoises et 4 hellemmoises,

et pour l'enseignement public du second degré :

- 12 collèges,
- 7 lycées,
- 4 établissements spécialisés sur Lille,

Ces différents établissements constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de co-construction de gestes artistiques.

Les nombreuses structures culturelles, les instances ou associations en lien avec l'enfance et la jeunesse, les structures de loisirs situées sur le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes, sont très susceptibles de s'associer à cette résidence-mission.

c) Accompagnement

Ce sont les trois équipements chefs de file déjà cités qui accompagnent, chacun, l'un des artistes-résidents. Ceci tout au long de la résidence. Ils ont donc, à ce titre, la mission :

- d'accompagner l'artiste afin de le guider dans sa découverte du territoire,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- d'organiser la diffusion éventuelle de son œuvre (pendant la résidence, et éventuellement en amont et à l'issue de celle-ci) dans les lieux dédiés ou non dédiés avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles, associatives et éducatives, avec également celui des établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- de faciliter, avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques (1^{ère} phase de la résidence-mission),
- d'aider à la réalisation des gestes artistiques (2^e et 3^e phases de la résidence-mission),
- d'organiser l'information et la communication en faveur de cette résidence, le plus en amont possible, auprès des structures culturelles et associatives du territoire et de l'ensemble de ses habitants,
- d'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement, gestion du budget...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (DAAC et DSDEN) ;

- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec les artistes retenus. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la 27^e *heure artistique* qui est ici en jeu.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil des artistes-résidents. En vue aussi de l'appropriation de leur présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'éducation nationale.

Une information similaire est lancée par les villes associées en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par les résidences-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par les trois villes associées.

d) Rappel des périodes et durée de la résidence

La période totale de résidence varie entre 2 et 12 semaines. Les plannings seront organisés en fonction de la disponibilité des artistes et du calendrier scolaire de la zone B. Les temps fort de la Capitale mondiale du design seront également pris en compte.

e) Cadre juridique

Un contrat spécifiant les engagements respectifs des villes associées et de chaque artiste accueilli est signé avant le début de la résidence-mission.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de chaque artiste retenu, dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées. Il s'agit ici de la part de diffusion d'ayant pas fait l'objet d'accords directs entre l'artiste et des équipements culturels du territoire.

f) Procédure à suivre pour la candidature

Quelques rappels :

Peut donc faire acte de candidature tout artiste professionnel, français ou étranger. L'artiste-candidat doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

L'artiste candidat doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation, (*)
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste candidat avec une liste des œuvres/productions disponibles à des fins de diffusion pendant, et éventuellement avant ou après le temps de résidence. (à préciser le cas échéant).

Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence

() : il n'y a pas de projet particulier à produire, car il s'agit ici d'un appel à candidatures et non d'un appel à projets. Il est déjà fait état ici d'un projet précis auquel, à priori, adhère chaque candidat. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines pistes que l'artiste candidat envisage de proposer aux équipes de professionnels, acteurs-démultiplicateurs de l'éducation artistique, rencontrés en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.*

Envoi de la candidature :

L'ensemble du dossier sous format PDF est à adresser pour le **12 avril 2019** au plus tard, par envoi électronique uniquement à l'adresse suivante :

kmuller@mairie-lille.fr

(sujet : **ARTS – LHL** suivi du **nom** de l'artiste)

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour les œuvres ou documents audiovisuels, il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Ville de Lille
Direction de la culture – éducation et enseignement artistiques
23, rue du Pont neuf
59 000 Lille

Sélection

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des villes associées, de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, de l'éducation nationale, du conservatoire de Lille, de la bibliothèque municipale de Lille et du service en charge de Lille, ville d'art et d'histoire.

Les noms des artistes retenus seront annoncés **à la fin mai 2019 au plus tard**

Pour plus d'informations

Mairie de LILLE – direction de la culture
Kathrin MÜLLER,
Directrice de l'enseignement et de l'éducation artistiques, projets littéraires
03 62 26 08 30/ poste 80228

kmuller@mairie-lille.fr

En savoir plus sur le principe de résidence-mission :

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

En savoir plus sur les villes associées :

<http://www.lille.fr/cms/accueil>

<http://www.hellemmes.fr/cms/accueil>

<http://www.ville-lomme.fr/cms/home>

En savoir plus sur le projet éducatif global :

<http://www.lille.fr/cms/accueil/education-enseignement/ville-services-education/peg-education>